

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DUOTACK 365 PARTIE A

Available in English

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		Non réglementé

## SECTION I : IDENTIFICATION

**Utilisation :** Adhésif bi-composant pour matériaux isolants.

**Fabricant :**

Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

**Distributeurs :**

Soprema inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251 Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39507  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24 h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24 h) : 1 800 424-9300

## SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

### DANGER

**Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation des yeux.**

Se laver les mains à fond après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter les lieux de travail. Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

## SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	N° CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Diisocyanate-4,4' de diphenylméthane (4,4'MDI)	101-68-8	7-13	0,005 ppm	Non disponible
Ester polyméthylène polyphénylique de l'acide isocyanique (PMPPI)	9016-87-9	5-10	0,005 ppm	Non disponible
Polyisocyanate aliphatique	N/A	0,5-1,5	0,005 ppm	Non disponible

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

4,4'-MDI et PMPPI ont une pression de vapeur très basse. Toutefois, les expositions aéroportées sont peu probables de se produire à moins qu'ils ne soient chauffés ou qu'ils ne forment un aérosol ou une brume lors d'opérations de transvasement, de moussage ou de pulvérisation. L'exposition à court terme par inhalation aux isocyanates peut causer une irritation respiratoire et à la membrane muqueuse. Les symptômes comprennent une irritation des yeux et du nez, une gorge sèche ou douloureuse, un nez qui coule, un souffle court, une respiration sifflante et une laryngite. Une toux accompagnée d'une douleur à la poitrine ou la gorge serrée peut survenir, particulièrement la nuit. Ces symptômes peuvent se produire durant l'exposition ou être retardés de plusieurs heures. Des concentrations élevées d'aérosol pourraient causer une inflammation du tissu pulmonaire (pneumonie chimique), une bronchite chimique avec un sifflement important semblable à l'asthme, de graves spasmes de toux et une accumulation de liquide dans les poumons (œdème pulmonaire), ce qui pourrait s'avérer fatal. Des symptômes d'œdème pulmonaire peuvent ne pas apparaître avant plusieurs heures après l'exposition et peuvent s'aggraver à la suite d'un effort physique. (1)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Selon l'information sur les animaux, 4,4'-MDI est un irritant grave pour la peau. PMPPI est un irritant grave pour la peau, selon l'information pour le MDI qui est un composant majeur du PMPPI. Les isocyanates, en général, peuvent causer la décoloration (tache) et le durcissement de la peau après des expositions répétées. Il est peu probable que le contact avec la peau entraîne une absorption de quantités nocives. (1)

#### CONTACT AVEC LES YEUX

**4,4'-MDI :** Selon l'information sur les animaux, ce produit peut provoquer aucune irritation ou une légère irritation aux yeux. (1)

**PMPPI :** Selon l'information sur les animaux pour le PMPPI et le MDI, le PMPPI est un irritant léger. (1)

#### INGESTION

Il n'y a aucun rapport d'ingestion de 4,4'-MDI ou PMPPI chez les humains. Des études sur des animaux indiquent que les effets toxiques de l'ingestion de 4,4'-MDI et de PMPPI sont légers. L'ingestion peut résulter en irritation et en corrosion de la bouche, de la gorge, et des voies respiratoires. L'ingestion n'est pas une voie d'exposition typique en milieu de travail. (1)

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### POUMONS/SYSTÈME RESPIRATOIRE

Il est probable que l'exposition aux isocyanates cause une aggravation chez des individus qui ont déjà une maladie respiratoire, telle que bronchite chronique et emphysème. (1)

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

La sensibilisation respiratoire peut se développer chez des personnes travaillant avec du 4,4'-MDI et du PMPPI ou MDI, son principal composant. La sensibilisation est habituellement causée par une exposition très élevée ou par des expositions multiples. Bien que des périodes variables d'exposition (d'une journée à des années) puissent s'écouler avant que la sensibilisation ne se produise, elle se développe plus souvent lors des premiers mois de l'exposition. Les personnes sensibilisées réagissent à de très bas niveaux de MDI (aussi bas que 0,0014 ppm), qui n'ont aucun effet sur des personnes non sensibilisées.

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

Au début, les symptômes peuvent apparaître comme un rhume ou un léger rhume des foins. Cependant, des symptômes asthmatiques graves peuvent se développer et inclure une respiration sifflante, un serrement de la poitrine, un souffle court, une difficulté à respirer et une toux. Il peut aussi se produire de la fièvre, des frissons, des sensations générales de malaise, des maux de tête et de la fatigue. Les symptômes peuvent se produire immédiatement lors de l'exposition, une heure ou plusieurs heures après l'exposition ou les deux et durant la nuit. Typiquement, l'asthme s'améliore avec l'éloignement de la source d'exposition (par exemple : pendant les week-ends et les vacances) et revient, dans certains cas, sous forme de « crise aiguë » lors d'une nouvelle exposition. Les personnes sensibilisées qui continuent à travailler avec des isocyanates peuvent développer des symptômes plus tôt après chaque exposition. Le nombre et la gravité des symptômes peuvent augmenter. Après l'arrêt de l'exposition, quelques travailleurs peuvent continuer à avoir des problèmes respiratoires persistants tels des symptômes asthmatiques, des problèmes bronchiques et d'hypersensibilité aux isocyanates. D'autres personnes peuvent se rétablir entièrement et perdre graduellement leur sensibilité après plusieurs années. Il est probable que l'exposition aux isocyanates cause une aggravation chez des individus qui ont déjà une maladie respiratoire, telle que bronchite chronique et emphysème. Une sensibilisation croisée entre différents isocyanates peut se produire. (1)

### SENSIBILISATION DE LA PEAU

Les isocyanates sont des sensibilisants de contact. Le contact répété de la peau avec 4,4'-MDI et PMPPi peut causer une sensibilisation de la peau chez les humains. Un contact ultérieur avec la peau peut résulter en inflammation, en éruption, en démangeaison et en coloration de la peau. (1)

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

Le risque de cancer associé à l'exposition aux isocyanates a été examiné dans 4 études sur des humains. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a déterminé qu'il n'y a pas de preuve adéquate pour la cancérogénicité du MDI ou du MDI polymérique (4,4'-MDI, PMPPi) chez les humains. Il y a preuve limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI et du MDI polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**4,4'-MDI :** Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas attribué de désignation de cancérogénicité à ce produit chimique. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**PMPPi :** Le CIRC a conclu que ce produit chimique n'est pas classable quant à sa cancérogénicité chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH n'a pas d'inscription pour ce produit chimique. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

### TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information n'est disponible sur les humains ou les animaux. (1)

### TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Aucune information n'est disponible sur les humains ou les animaux. (1)

### MUTAGÉNÉCITÉ

Il n'est pas possible de conclure que 4,4'-MDI ou PMPPi sont mutagéniques. On n'a rapporté aucune étude in vivo sur 4,4'-MDI et PMPPi chez des humains ou des animaux. Dans un rapport de cas chez des humains, MDI, un composant principal de PMPPi, a causé des dommages à l'ADN dans les globules blancs après l'exposition par inhalation de 5 à 20 ppb. Aucune conclusion ne peut être tirée de ce rapport de cas. (1)

### SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune information n'est disponible. (1)

### ACCUMULATION POTENTIELLE

**4,4'-MDI :** 4,4'-MDI peut pénétrer dans l'organisme par inhalation ou ingestion. Il est probablement métabolisé en 4,4'-méthylène dianiline qui est métabolisé ultérieurement et excrété. (1)

**PMPPi :** Ne s'accumule probablement pas. Aucune information sur la décomposition (métabolisme) du PMPPi n'est disponible. Ce produit réagit avec l'eau et les tissus. MDI est probablement métabolisé en 4,4'-méthylène dianiline qui est métabolisé ultérieurement et excrété. (1)

### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une rougeur de la peau se développe : Obtenir un avis médical. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir un avis médical.

### INHALATION

Si la respiration devient difficile, évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Si des symptômes respiratoires se présentent : Appeler un centre antipoison.

### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Se rincer la bouche. Ne PAS provoquer le vomissement.

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ :** Ininflammable

**POINT D'ÉCLAIR :** Ininflammable

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** Non applicable

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :** (% en volume)

Non applicable

### PRODUITS DE COMBUSTION

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote et acide cyanhydrique.

### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conformes aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

### MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse protéinique, eau pulvérisée (pour de gros incendies). Les mousses résistant à l'alcool sont préférées pour les gros incendies. Les mousses synthétiques ou les mousses protéiniques à usage général peuvent fonctionner, mais beaucoup moins efficacement. Toutefois, des précautions doivent être prises, car une vive réaction peut survenir entre l'eau et la mousse à base d'eau et les isocyanates. (1)

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Porter les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage (voir section VIII). Isoler le secteur et interdire l'entrée au personnel non sollicité et ne portant pas les équipements de protection. Ventiler le secteur. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des matières inertes telles que du sable ou de la terre. Nettoyer la zone du déversement à l'aide d'une solution neutralisante (90% d'eau + 8% de bicarbonate de soude + 2% de détergent) ou de l'eau et du détergent et laisser agir pendant 15 minutes. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts ou les sous-sols. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai et le déposer dans un contenant avec couvercle. Refermer le contenant non-hermétiquement et l'entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Se débarrasser du produit récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer la brume, les vapeurs et les poussières. Laver les mains à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Entreposer à des températures comprises entre 18.3°C et 29.4°C (65°F et 85°F). Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter des fuites ou des dommages. Avoir, près des lieux d'entreposage, des extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en polyéthylène, alcool éthylène vinyle, butylcaoutchouc, caoutchouc naturel, néoprène, nitrile, alcool polyvinylique, polychlorure de vinyle ou Viton.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes. Les cartouches pour vapeurs organiques sont recommandées, mais pas approuvées par les fabricants.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE :</b>	Liquide
<b>ODEUR ET APPARENCE :</b>	Liquide de couleur ambre à faible odeur
<b>SEUIL DE L'ODEUR :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :</b>	Plus lourd que l'air
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (éther = 1) :</b>	Non disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :</b>	Non disponible
<b>POINT DE CONGÉLATION :</b>	Non disponible
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :</b>	1,19 kg/l
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C) :</b>	Insoluble
<b>CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :</b>	0 g/l
<b>VISCOSITÉ :</b>	750 cP (Visco Brookfield LVT)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériau est stable.

**INCOMPATIBILITÉ :** Eau, amines, alcool, acides forts, bases fortes, agents oxydants forts, amides, phénols, mercaptans, uréthanes, urées et tensioactifs.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :**

4,4'-Méthylène dianiline (formé par la réaction du MDI avec l'eau).

**CONDITIONS À ÉVITER :** Humidité, chaleur directe du soleil.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** Aucune.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**MDI : (1)**

CL<sub>50</sub> (rat) : > 490 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures, aérosol)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 10 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 10 000 mg/kg

**MDI : (1)**

CL<sub>50</sub> (rat mâle) : > 490 mg/m<sup>3</sup> (exposition de 4 heures, aérosol)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 10 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : 6 200 mg/kg

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### CONTACT AVEC LES YEUX

**4,4'-MDI :** 4,4'-MDI n'a causé aucune irritation ou d'irritation légère aux yeux. (1)

**PMPPi :** PMPPi est un irritant léger pour les yeux. (1).

#### CONTACT AVEC LA PEAU

**4,4'-MDI :** 4,4'-MDI est un irritant grave pour la peau. (1)

**PMPPi :** Aucune information spécifique n'a été localisée pour PMPPi. MDI, un composant majeur du PMPPi, est un irritant grave pour la peau. (1)

#### INHALATION

**4,4'-MDI :** MDI a une pression de vapeur très basse et il est difficile d'atteindre des concentrations de vapeur nécessaires pour les tests de toxicité par inhalation. Toutefois, des études sur la toxicité par inhalation ont porté sur les effets de l'aérosol. Aucun effet significatif n'a été trouvé lorsque des rats ont été exposés à 2, 5 et 15 mg/m<sup>3</sup> de MDI en aérosol durant 6 heures/jour, 5 jours/semaine pendant 2 semaines. (1)

**PMPPi :** PMPPi a une pression de vapeur extrêmement basse et il est difficile d'atteindre des concentrations de vapeur nécessaires pour les tests de toxicité par inhalation. Les concentrations de vapeur désirées peuvent seulement être obtenues par en chauffant la source du PMPPi. La vapeur développée se condense facilement en aérosol dans les chambres d'exposition par inhalation. Toutefois, il est probable qu'un aérosol plutôt qu'une vapeur soit présent. Aucun effet nocif ou changements dans le poids corporel n'a été observé chez des rats exposés à la vapeur de PMPPi près de la concentration de saturation (concentration évaluée à 0,2 ppm). (1)

#### INGESTION

**4,4'-MDI :** Des rats ont reçu des doses quotidiennes de 4,3 à 5 g/kg pendant 5 jours. Le seul effet était un léger grossissement de la rate chez 2 rats sur 5. (1)

**PMPPi :** Aucune information disponible (1)

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### INHALATION

**PMPPi :** Dans deux études, des rats âgés de six semaines ont été exposés à 0,35, 1,4 ou 7,2 mg/m<sup>3</sup>, ou 4,1, 8,4 ou 12,3 mg/m<sup>3</sup> de PMPPi en aérosol pendant 13 semaines. Dans la première étude, une réduction temporaire de la croissance a été vue chez des mâles et des changements cellulaires mineurs ont été observés dans les poumons des deux sexes à 7,2 mg/m<sup>3</sup>. Dans la deuxième étude, une grave détresse respiratoire et des décès sont survenus à 12,3 mg/m<sup>3</sup>. À 8,4 mg/m<sup>3</sup>, on a observé une irritation moins prononcée, des poids pulmonaires augmentés et des changements cellulaires dans les poumons, mais aucun décès. (1)

**4,4'-MDI :** Aucune information disponible. (1)

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE

**PMPPi :** Des réactions légères mais non significatives, semblables à la sensibilisation, se sont produites chez des cochons d'Inde qui ont inhalé du PMPPi commercial à 4,6 mg/m<sup>3</sup> pendant 4 heures/jour pendant 5 jours. (1)

**4,4'-MDI :** Aucune information disponible. (1)

## SENSIBILISATION DE LA PEAU

**4,4'-MDI** : Le pouvoir sensibilisant du MDI a été étudié en utilisant le test de gonflement des oreilles des souris (MEST). La dose requise pour sensibiliser 50% des animaux était de 0,73 mg/kg. Dans ce test, le MDI était moins puissant que le diisocyanate d'hexaméthylène (HDI) et le diisocyanate de dicyclohexylméthane (HMDI), mais plus sensibilisant que le diisocyanate de toluène (TDI). Une réactivité croisée a été observée entre MDI et HDI, HMDI et TDI. (1)

**PMPPi** : PMPPi commercial a causé une sensibilisation de la peau chez les cochons d'Inde qui ont inhalé du MDI antérieurement. Le degré de sensibilisation est apparu plus élevé pour PMPPi que pour MDI. (1)

## CANCÉROGÉNÉICITÉ

**4,4'-MDI** : Il n'y a aucune information sur la cancérogénicité du MDI même. Dans une étude, du MDI polymérique contenant 44,80-50,2% de MDI monomérique a été testé pour la cancérogénicité par inhalation chez des rats. Une incidence accrue de tumeurs aux poumons a été observée. Le CIRC a déterminé qu'il y a une incidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI monomérique et polymérique chez des animaux expérimentaux. (1)

**PMPPi** : Des rats ont été exposés à 0,2, 1,0 ou 6,0 mg/m<sup>3</sup> de PMPPi en aérosol respirable jusqu'à 24 mois (6 heures/jour, 5 jours/semaine). Des indicateurs de dommages récidivants aux tissus pulmonaires ont été vus à 1,0 et 6,0 mg/m<sup>3</sup>. Une augmentation dans l'incidence du cancer du poumon a aussi été observée à 6,0 mg/m<sup>3</sup>. Il a été conclu que l'exposition au PMPPi à des concentrations menant à des dommages récidivants aux poumons a été associée avec le développement de tumeurs pulmonaires. Le CIRC a conclu qu'il y a une évidence limitée pour la cancérogénicité d'un mélange contenant du MDI et du PMPPi chez des animaux expérimentaux. (1)

## MUTAGÉNÉICITÉ

**4,4'-MDI** : Il n'est pas possible de conclure que le MDI est mutagénique. (1)

**PMPPi** : Aucune information disponible. (1)

## SECTION XII : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Lors d'un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales et fédérales ainsi que certaines agences peuvent exiger d'être informées de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

## SECTION XIV : INFORMATION SUR LE TRANSPORT

**Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.**

## SECTION XV : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste intérieure des substances (LIS – Canada).

**TSCA** : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Prop. 65** : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

<b>ASTM</b> :	American Society for Testing and Materials (États-Unis)
<b>CAS</b> :	Chemical Abstract Services
<b>CSA</b> :	Association Canadienne de Normalisation
<b>DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub></b> :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
<b>DOT</b> :	Department of Transportation (États-Unis)
<b>EPA</b> :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
<b>NIOSH</b> :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
<b>RCRA</b> :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
<b>SGH</b> :	Système Général Harmonisé
<b>TMD</b> :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
<b>TLV-TWA</b> :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

### Référence :

(1) CHEMINFO (2015), Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.

**Numéro de la FDS** : CA U DRU SS FS 060

**Pour plus de renseignements** : 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

### Justification de la mise à jour :

- Sections VI et VIII.

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**